

Point 15 – Redevance Encarts publicitaires « Berni Infos »

Le magazine communal de Bernissart « Berni Infos » est publié trois fois par an et tiré à 6200 exemplaires.

Il est distribué dans les boîtes aux lettres de la commune (y compris dans celles des habitants ne souhaitant pas recevoir de publicité), mis à disposition dans les différentes implantations de l'administration communale et téléchargeable sur le site internet de la commune : www.bernissart.be.

Ce périodique constitue un outil essentiel de communication permettant de relayer l'actualité de la commune, de diffuser des informations pratiques, de valoriser les initiatives et événements communaux, de renforcer le lien entre l'administration et les citoyens.

Le bulletin communal représente également une opportunité pour les acteurs économiques locaux de promouvoir leur activité auprès des habitants.

En insérant un encart publicitaire dans cette publication, ils pourront :

- bénéficier d'une visibilité accrue auprès d'un large public local ;
- valoriser leur engagement dans la vie communale et renforcer leur image de proximité ;
- soutenir financièrement un support de communication essentiel au dynamisme de la commune.

Cette collaboration permettra ainsi de créer un lien direct entre les entreprises locales et les citoyens tout en contribuant à la pérennité du bulletin communal.

Il est proposé au Conseil communal d'adopter le règlement redevance sur la vente d'encarts publicitaires dans le bulletin communal.